



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-sept heures trente-huit, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 12décembre 2023

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, M. SAUSSAC Cyril, M. CHORDA Marco, M. DA SILVA Carlos, M. BARTHELEMY Olivier, Mme BURIAS Céline, Mme BARTIN Marie-Élisabeth, M. GIRARD Christian.

M. FAURE Fabrice arrivé à 17 heures 42 après le point n°2

Mme GIANGRECO-BROC Malory arrivée à 17 heures 50 après le pont n°4

Membres absents :

Mme RATELADE Valérie à Mme BARTIN Marie-Elisabeth

Mme HANZEL Marie-Josée pouvoir à Mme VIALLE Anne-Marie

Secrétaire : Madame DE VASCONCELOS Stéphanie

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

50 _ 23 BAUX ET FIXATION LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX « BATIMENT GLANGEAUD »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les logements communaux situés 20 Grand'Rue seront terminés au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Afin de pouvoir louer ces logements, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant de chaque loyer qui seront appliqués. Il précise également qu'en plus de ces loyers ,seront demandés le reversement de la consommation d'eau et des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

DE FIXER un loyer mensuel de 450 euros pour l'appartement de 45 m2,

DE FIXER un loyer mensuel de 350 euros pour l'appartement de 35 m2

Ces loyers seront réglés chaque mois au Trésor Public

DIT que le montant de chaque loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE

PRECISE qu'un règlement intérieur sera établi pour l'entretien des communs»

AUTORISE Monsieur le Maire à signe le bail de location correspondant à chaque appartement

Au registre sont les signatures
A Malinrat, 26 décembre 2023
Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :
Publié le :